

TABLE RONDE MÉTIER SEG

**La CFDT CHEMINOTS POSE SES RÈGLES
DE MÉTHODES, DE CALENDRIER, ET SES
EXIGENCES, POUR TOUS LES MÉTIERS DE
MAINTENANCE & TRAVAUX.**



© Adobe Stock

EXPLICATIONS

Dans un contexte délétère de conflit social et une dégradation sanitaire, les organisations syndicales ont été invitées à une table ronde sur les métiers SEG. Cela a été l'occasion pour la CFDT de rappeler ses exigences :

- ▶ La direction doit faire un état précis de ce qui reste des engagements pris par la direction en décembre dernier, dont certains par le président en CSE Central Réseau.
- ▶ Il est urgent de donner des signes forts aux agents SE concernés, mais aussi à l'encadrement et aux CCRN, managers SEG, qui ont assuré la continuité du service au prix d'une usure des corps et des esprits pour maintenir les installations dans des conditions acceptables en termes de sécurité et de régularité.
- ▶ La prime de technicité est une composante incontournable de ce programme métiers SEG. La CFDT dispose d'un relevé de décision signé le 17/12/2025 de la direction SNCF Réseau qui engage la mise en œuvre d'une prime de technicité : « Par ailleurs, dans le cadre du programme métier, il sera étudié la mise en place d'une potentielle prime reconnaissant la technicité du métier Mainteneur SEG ». **La CFDT CHEMINOTS CONSIDÈRE CET ENGAGEMENT COMME OPPOSABLE ET VEILLERA À LE FAIRE RESPECTER MALGRÉ LE REFUS OPPOSÉ PAR LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES CONVÉIES À LA TR DE DÉCEMBRE 2025.**
- ▶ Il est nécessaire de traiter l'ensemble des sujets du SEG, y compris sa composante travaux, qu'il s'agisse des unités travaux en Infrapôle, des établissements industriels, de l'Établissement de Régénération Industrielle (ERGI), ou encore de l'Établissement National de Service et d'Appui aux Opérations (ENSAO). Avec transparence, y compris dans le cadre des mesures concernant l'accès à la classe 3 pour l'astreinte.
- ▶ Maintenir demain a contribué à éloigner l'encadrement des agents opérationnels. Le résultat de la crise de monitorat et de transfert des connaissances et des compétences est en partie la conséquence de cet éloignement (disparition des DPX, TO, TA, ...). Le Responsable d'Équipe (REQ) ne peut pas tout, et sa véritable reconnaissance est indispensable.
- ▶ La CFDT prend acte du lancement de ce programme SE, mais rappelle que des engagements ont été pris également lors de la réunion d'échange du 22 janvier dernier organisée en réponse à la crise sanitaire que traverse actuellement l'entreprise. Pour la CFDT cheminots, tous les métiers doivent être traités urgentement avec une approche systémique de ces questions pour qu'aucun des contributeurs ne soit oublié. Il est urgent de traiter le sujet des passerelles entre métiers également.



Les métiers à traiter pour la CFDT Cheminots :

SEG	Voie/soudure/US
SM	Caténaires
Télécom/ Informatique	Végétation
CREQ	Logistique
Formation	EALE conduite/supervision
EALE Maintenance/ GREE	Ouvrages d'art, ouvrage en terre,
Transverses	Ingénierie, études, projets, MOA.

La direction SNCF Réseau a présenté le renforcement de la ligne Métiers comme un point fort du projet Résonances. Dont acte ! pour la CFDT cheminots le programme métiers SE doit être mené simultanément avec les autres métiers.

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS !

- Un temps d'échange et d'écoute avec les opérateurs sur le terrain en février et mars prochain.
- La prime de technicité n'est pas à l'ordre du jour.
- Le programme métier est composé
 - De conditions de réussite industrielle portées sur :
 - la volonté de maintenir plus intelligemment en améliorant la coordination des acteurs et priorisant les interventions d'astreinte
 - L'adaptation de la robustesse du système aux attentes des autorités organisatrices et transporteurs
 - La différentiation des interventions d'astreinte afin de concentrer la mobilisation SEG sur les installations indispensables au service.
 - L'évolution des modes d'exploitation
 - Le renforcement de la contribution des centres de supervision à la reprise du service normal
 - La digitalisation des métiers avec la convergence des spécialités SEG et Télécom et l'adoption de l'offre de formation à cette évolution.
 - Des conditions de réussite sociale, les axes de travail du programme, et le suivi du programme.
 - 588 recrutements en 2025, l'effectif global a augmenté de 117 agents SE en 2025.
 - 630 recrutements prévus en 2026 contre 500 prévus initialement après un tour de consultation de établissement pour leur permettre d'exprimer leur besoin
 - Favoriser la transmission des compétences avec la déqualification de 60 classe 3 SE en classe 4 dès 2026 et un objectif de 120 sur 3 ans. Une mesure semblable pour 10 requalifications pour chaque DGIR est prévue sur le métier Voie.
 - Fidéliser en permettant le passage de la Classe 2 vers 3 pour le métier SEG après validation après 3 cycles d'astreinte en double payés.
 - Tous métiers Réseau : doublement de l'indemnité de sortie au-delà de 7 sorties annuelles, triplement au-delà de 11
 - L'organisation du travail en tenant compte des spécificités géographiques, des exigences en terme de régularité des EF et de la variété de technologie portée par les secteurs.
 - La massification des interventions de maintenance SE
 - La fiabilisation de la mise à disposition des ressources telles que le matériel ou l'outillage.
 - L'établissement d'un schéma directeur des compétences permettant d'assurer le maintien en conditions opérationnelles de nos actifs.
- Passage des REQ SEG de classe 4 à 5: réussite à la formation d'accès classe 5 (CTR) après 3 ans de tenue du poste de REQ et avec dispense des prérequis d'accès à la formation OU via un dispositif spécifique valorisant l'expérience professionnelle sous conditions de 10 ans d'ancienneté classe 4, dont 4 ans de tenue et maîtrise du poste de REQ. Applicable dès 2026 Ce dispositif à l'ensemble des REQ SE remplissant les conditions d'accès.
- Passage des REQ voie de classe 4 à classe 5: il a été annoncé en séance la création de passerelle classe 3 vers 4 pour les agents voie chargés du compagnonnage en UTM à hauteur de 10 agents par DGIR, en complément des mesures déjà prévues au relevé de décision CFDT Cheminots signé le 17/12/2025 avec la création de 10 REQ classe 5 par la validation des acquis professionnels.
- Adjoint Req / Remplaçant Req : La CFDT Cheminots demande que ces derniers soient reconnus au titre des missions qui leurs sont confiées et la maîtrise du métier indispensable pour assumer ces missions.

LA CFDT RAPPELLE QU'UN MORATOIRE SUR LES RÉORGANISATIONS EST ENVISAGÉ ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ET LA DIRECTION DE LA SNCF RÉSEAU. POUR LA CFDT CHEMINOTS, IL N'EST PAS ACCEPTABLE DE PROPOSER DES NOUVELLES ORGANISATIONS ET LA MASSIFICATION DES TRAVAUX DU SE DANS LE CLIMAT SOCIAL ACTUEL. PAR AILLEURS, UN TEMPS D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGES EST PRÉVU. LA CFDT A EXPRIMÉ LA DÉCEPTION PROBABLE DES AGENTS À LA VUE DE CE PROGRAMME.

LE CÔTÉ DÉCEPTIF SERA ÉGALEMENT TRÈS FORT AU NIVEAU DES ÉQUIPES ENCADRANTES QUI TIENNENT À BOUT DE BRAS LES PARCOURS D'ASTREINTE EN PÉRIODE CONFLICTUELLE. LA CFDT CHEMINOTS A DEMANDÉ LA PLUS GRANDE VIGILANCE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS À L'ÉGARD DES ÉQUIPES ET DE LEURS DIRIGEANTS.

